

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON
Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr
06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL
Chef de cabinet
Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr
01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Nanterre, le 16 décembre 2020

Le Conseil municipal de Nanterre vote à l'unanimité l'aide à l'achat de vélos mécaniques, d'accessoires de sécurité et de kits de conversion électrique.

Le Conseil municipal de Nanterre du lundi 14 décembre a voté à l'unanimité un nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos. Cette décision constitue une nouvelle étape dans l'engagement de la ville pour le développement d'un mode de déplacement non polluant, qui a connu une forte augmentation en 2019 et plus encore en 2020 à la faveur de l'aménagement de pistes cyclables.

En mars 2020, le maire de Nanterre marquait l'importance donnée au développement du vélo à Nanterre avec la création d'une délégation dédiée au vélo et aux mobilités douces confiée à Alexandrine Mounier, conseillère municipale et territoriale.

Cette dynamique de l'usage du vélo, présente à Nanterre comme dans toute la métropole parisienne, nécessite une évolution des mécanismes d'accompagnement des collectivités. Celles-ci doivent désormais accompagner une transformation profonde des mobilités et encourager un partage de l'espace public, pour permettre à toutes et tous de se déplacer en toute sécurité.

A travers Ile-de-France Mobilités, la Région propose, depuis février 2020, une aide à l'acquisition des vélos à assistance électrique (VAE), évolution dont la Ville se réjouit et qu'elle souhaite venir compléter en réorientant les moyens humains et financiers dédiés à son propre dispositif d'aide à l'achat de vélos. Celui-ci, qui permettait depuis 2015 de subventionner l'achat d'un VAE, permettra en 2021 de soutenir l'achat de vélos mécaniques, d'accessoires de sécurité et de kits de conversion électrique.

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

L'accompagnement des Nanterriens et des Nanterriennes qui souhaiteraient sauter le pas du vélo à assistance électrique (VAE) se traduira désormais par une aide à l'achat des **kits de conversion électrique pour vélos**. Elle continuera par ailleurs d'aider financièrement l'acquisition des VAE pour les Nanterriens dont les revenus fiscaux par part n'excèdent pas 13 489 € de manière à ce que ceux-ci puissent prétendre ensuite au bonus écologique national.

Le reste de l'enveloppe attribuée à ce dispositif sera donc réorienté vers les **vélos mécaniques**. L'acquisition de ces véhicules, économiques et toujours populaires, ne bénéficient en effet d'aucune aide à l'achat, à l'inverse des VAE. La Ville s'engage donc à soutenir l'acquisition personnelle de ce véhicule dans la limite d'une dépense de 400 euros, couvrant jusqu'à 80% du prix d'un vélo.

Attentive également à promouvoir une pratique du vélo sécurisée et apaisée, la Ville remboursera via ce dispositif des **accessoires de sécurité** tels que les casques et les antivols.

Une autre nouveauté introduite dans ce dispositif est le calcul des montants remboursés par la Ville en fonction des quotients familiaux. **Les barèmes ont été calqués sur la grille de quotient de la carte famille**, utilisés notamment par le CCAS, dans une logique de cohérence. Ce remaniement des barèmes s'insère dans une réflexion menée sur le vélo en tant que vecteur de développement socio-économique et de proximité. A ces fins, la Ville déploiera un dispositif de communication auprès des Nanterriens, en prenant soin que cette nouvelle aide à l'achat soit connue de celles et ceux pour qui cette mobilité vélo n'est pas connue ni une évidence.

Ce dispositif s'insère donc dans un panel d'actions visant à accompagner le déploiement du vélo à Nanterre. Par la mise en place d'aménagements cyclables de transition ou le remaniement du dispositif d'aide à l'achat des vélos, la Ville est soucieuse de créer un environnement favorable à une évolution continue de cette mobilité et des opportunités qu'elle recèle.